

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%**Code du produit:** 7203**No CAS:**

14913-14-5

Numéro CE:

237-419-5

Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Carl Roth GmbH + Co. KG

Schoemperlenstraße 3-5

76185 Karlsruhe

Allemagne

Telefon: +49/(0)721 5606-0

Telefax: +49/(0)721 5606-149

E-Mail: sicherheit@carlroth.de

Service chargé des renseignements: Division sécurité au travail et protection de l'environnement**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Institut National de Recherche et de Sécurité,

I.N.R.S. Tél. 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Produit considéré comme non dangereux selon la directive 67/548/CEE.

Système de classification:

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères des Directives Européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE ou du règlement (CE) no 1272/2008.

Indications complémentaires: Remarque, non encore testée complètement.**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Indications complémentaires:**

-

(suite page 2)

FR

Nom du produit: Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils sont donc uniquement être manipulés par du personnel spécialement formé avec le soin nécessaire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****3.1 Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

14913-14-5 Lanthane(III)-phosphate hydraté

Code(s) d'identification**Numéro CE:** 237-419-5**Formule:** LaO₄P * xH₂O**4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux sous l'eau courante pour plus de sécurité. Consulter un médecin lorsque des troubles apparaissent.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin lorsque des troubles apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Nom du produit: Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Phosphore oxydes.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les nappes d'eau souterraines et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

Nom du produit: Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 3)

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire:



Nécessaire en cas de formation de poussières: Filtre antipoussière.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, épaisseur: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

caoutchouc nitrile, épaisseur: $\geq 0,11$ mm

(suite page 5)

Nom du produit: Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 4)

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.**Aspect:**

Forme:	Morceaux
Couleur:	Blanc
Odeur:	Non déterminé
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.

valeur du pH: Aucune information disponible.

Changement d'état

Point de fusion:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.

Point d'éclair Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gazeux): Aucune information disponible.

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

Température de décomposition: Aucune information disponible.

Auto-inflammation: Aucune information disponible.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:	Aucune information disponible.
Supérieure:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité:

Densité relative.	Aucune information disponible.
Densité de vapeur.	Aucune information disponible.
Vitesse d'évaporation.	Aucune information disponible.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Aucune information disponible.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Aucune information disponible.

Viscosité:

Dynamique:	Aucune information disponible.
Cinématique:	Aucune information disponible.

(suite page 6)



Nom du produit: Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne pas information disponible

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles:

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie: voir point 5.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë:****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Effet primaire d'irritation:**de la peau:**

Contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation de la peau.

des yeux:

Après exposition intense risque d'irritations.

Après respiration:

En cas d'action intensive de la poussière des irritations des voies respiratoires peuvent apparaître.

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR:**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité:

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration:

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

(suite page 7)



Nom du produit: Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Indications toxicologiques complémentaires:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Renseignements supplémentaires:

Autant que nous sachions, les propriétés toxicologiques de ce produit ne sont pas examinées complètement. Des propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque:

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

L'élimination des déchets est réglementée par des services compétents régionaux. Veuillez prendre contact avec les services compétents (administration ou entreprise d'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 8)



Nom du produit: Lanthane(III)-phosphate hydraté ROTI®REMETIC 99,99%

(suite de la page 7)

14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	
	-

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Règlement en cas d'incident:

-

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Division: sécurité au travail et protection de l'environnement

Contact: Herr Heine

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

LD50*: Lethal Dose, 50 percent (Not relevant for classification)

LD50*: Lethal Concentration, 50 percent (Not relevant for classification)